



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 17041

Texte de la question

Le fonctionnement du bureau de poste principal de Drancy a entraîné une démarche pressante du maire auprès du directeur de la poste de la Seine-Saint-Denis. Malgré les efforts sans relâche des personnels, quotidiennement, de nombreux Dranceens se plaignent des longs délais d'attente qu'ils subissent, du fait d'un manque d'effectifs incontestable. Parallèlement, les préposés ont une charge de travail de plus en plus importante. En conséquence, M Jean-Claude Gayssot demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace les mesures concrètes et rapides qu'il envisage de prendre pour augmenter sensiblement les effectifs de cette administration, dans l'intérêt des Dranceens, des personnels, du service public et de l'emploi.

Texte de la réponse

Reponse. - Le bureau de poste de Drancy dispose actuellement de moyens suffisants tant au service général qu'à la distribution pour assurer une qualité de service satisfaisante à notre clientèle. Cependant, au cours de la période estivale, la présence au guichet de personnels saisonniers a parfois pu entraîner un allongement des délais d'attente. Néanmoins, l'attente au bureau de Drancy n'est pas plus importante que dans les autres établissements du département. En outre, afin de mieux adapter l'organisation du bureau à l'activité, il a été demandé au chef d'établissement de renforcer le service du guichet lors de l'accroissement de la fréquentation. De plus, la mise en application de certaines mesures dont notamment la possibilité de remise des lettres recommandées à tous les guichets, devraient permettre une amélioration de la qualité de service qui est un objectif prioritaire de la poste.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17041

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3897